

La vie évolue. L'assurance vie de votre client doit évoluer aussi.

L'assurance vie temporaire PourVous RBC est toujours transformable.



Assurances

DIFFUSION EXCLUSIVE AUX CONSEILLERS

Vos clients peuvent transformer une police d'assurance vie PourVous RBC^{MC} en une police Assurance Croissance RBC^{MC}, une police Assurance Croissance Plus RBC^{MC}, une police Vie universelle RBC[®] ou une police T100 jusqu'à l'âge de 71 ans.

Les produits suivants sont offerts pour la transformation.

Assurance Croissance RBC et Assurance Croissance Plus RBC

Produits d'assurance vie entière avec participation, l'Assurance Croissance RBC et l'Assurance Croissance Plus RBC sont des produits idéaux pour protéger les familles et aider la croissance des entreprises, ainsi que pour effectuer un transfert intergénérationnel de patrimoine. Elles allient une assurance vie et la possibilité de réaliser une croissance des placements fiscalement avantageuse, en plus d'offrir une couverture de base et des primes garanties, ainsi qu'un capital-décès garanti.

Catégories de taux préférentiels non offertes. Les polices d'assurance temporaire faisant l'objet de la transformation comportent :

- les taux de la catégorie Optimum non-fumeur ou Préférentielle non-fumeur qui seront établies avec les taux Standard non-fumeur ;
- les taux de la catégorie Préférentielle fumeur qui seront établies avec les taux Standard fumeur.

Limites de souscription

	Assurance Croissance RBC	Assurance Croissance Plus RBC
Minimum	25 000 \$	250 000 \$
Maximum	25 000 000 \$	25 000 000 \$

Option de dépôt

L'option de dépôt peut être ajoutée au moment de la transformation sans tarification pour les polices avec l'option 20 paiements ou Paiements à vie, si l'option de participation sélectionnée est Bonifications d'assurance libérée. Des conditions s'appliquent. Consultez le guide du conseiller sur l'Assurance Croissance RBC pour obtenir plus de détails.

Vie universelle RBC

Une police Vie universelle RBC est une solution souple et pratique qui vous permet de répondre à un large éventail de besoins en matière d'assurance vie permanente et de placements. Les clients peuvent transformer leur police d'assurance temporaire jusqu'à l'âge de 71 ans. S'ils sont titulaires d'une police d'assurance conjointe premier décès, ils peuvent la transformer en une nouvelle police d'assurance conjointe premier décès ou en plusieurs polices d'assurance sur une tête.

Choisissez parmi deux formules d'assurance :

- **Vie universelle RBC** avec frais de gestion concurrentiels
- **Vie universelle RBC avec bonis d'intérêts** offrant un boni garanti de 1,5 % chaque année

Limites de souscription

- Minimum : 50 000 \$
- Maximum : 10 000 000 \$
- Des catégories préférentielles peuvent être offertes. Consultez les [Directives sur les exigences de tarification de l'assurance vie – Catégories standard et préférentielle](#).

Options de coût d'assurance et capital-décès

- Protection uniforme avec coût d'assurance (CA) croissant annuellement
- Protection croissante avec CA croissant annuellement et option de passer au CA uniforme
- Protection croissante avec CA uniforme



Options de dépôt à intérêt

- Options de dépôt à intérêt fixe avec garanties d'intérêt minimum
- Options de dépôt à intérêt variable lié à un indice
- Options de fonds à intérêt variable, dont quatre options Portefeuille sélect RBC
- Frais de gestion concurrentiels
- Quatre transferts gratuits entre options de dépôt à intérêt par année
- Quatre options de dépôt à intérêt garanti pendant toute la durée de la police

Assurance à prestations du vivant

- Garantie en cas d'invalidité intégrée offerte avec quatre définitions d'invalidité
- Aucuns frais ni aucun rajustement de la valeur marchande ne s'appliquent aux prestations d'invalidité
- Avance pour motif de compassion en cas de maladie en phase terminale

Temporaire 100

Assurance vie permanente à prime uniforme jusqu'à l'âge de 100 ans et prestation de décès uniforme. La somme assurée uniforme et toutes les primes sont garanties.

Des catégories préférentielles peuvent être offertes. Consultez les [Directives sur les exigences de tarification de l'assurance vie – Catégories standard et préférentielle](#).

Limites de souscription

- Minimum : 50 000 \$
- Maximum : 10 000 000 \$

Option du survivant

- La même assurance ou une protection similaire sera offerte au survivant d'une police d'assurance conjointe premier décès, sans justification d'assurabilité, à condition d'être souscrite dans les 60 premiers jours suivant le décès de l'autre assuré. Cette garantie expire lorsque chacun des assurés atteint l'âge de 70 ans.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre AGD ou votre conseiller à la vente de RBC Assurances® au 1 866 235-4332 ou visitez le site rbcassurances.com/transformation-assurancevie-conseiller.



Assurances

Assureur : Compagnie d'assurance vie RBC

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.

‡ Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif et sont utilisées sous licence. VPS114267

112060 (09/2025)